

REPENSER LE MODEL DE GOURVENANCE DES ENTRPRISES

Mondialisation, financiarisation de l'économie et gestion de la crise : les électeurs voient les politiques, malgré promesses et programmes, incapables de réguler l'économie financiarisée et mondialisée. Celle-ci échappe à tout contrôle légal national. Qui peut peser ? Les acteurs externes à l'entreprise : clients, consommateurs ou usagers, gestionnaires de fonds financiers, donneurs d'ordre, collectivités locales, associations ...

Les acteurs externes de l'entreprise pèsent sur la définition de ses objectifs et de son mode de croissance.

Ces acteurs supportent de plus en plus difficilement que les coûts liés à la prévention des risques ou à la réparation de négligences ne soient pas pris en charge par les entreprises. Cette exigence de couvrir les risques s'étend aujourd'hui à des exigences éthiques et d'autres domaines, liés à l'étendue des activités des entreprises.

Le rapport de l'entreprise à son environnement externe est ainsi devenu une question centrale, sous la contrainte de la concurrence et de la nécessité de rentabilité financière. Il ne s'agit pas d'une mode éphémère, mais de l'éventuelle amorce d'un autre mode de développement qui conjugue performance économique, sociale et environnementale.

Si le développement durable devient une préoccupation politique partagée, sa mise en oeuvre passe, entre autres, par la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Le financement des entreprises doit donc intégrer cette préoccupation.

Le MoDem peut proposer quelques pistes pour une gouvernance plus éthique des entreprises.

Je pense que trois outils pourraient être privilégiés, par des incitations fiscales à déterminer, pour leur contribution à la politique de régulation des entreprises :

L'investissement socialement responsable

Le développement de la notation sociale et environnementale des entreprises

Le développement de l'actionnariat salarié.

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Avec l'Investissement Socialement Responsable, les salariés épargnants peuvent donner du sens à leur épargne, exiger de connaître ce qu'on fait avec leurs économies, et agir pour soutenir les entreprises ayant les meilleures pratiques sociales et environnementales.

L'ISR peut prendre plusieurs formes :

les fonds ISR ou de développement durable : ils sont constitués d'actions ou d'obligations répondent à une double sélection, financière et extrafinancière. Y figurent compagnies et/ou Etats les plus performants sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

les fonds d'exclusion : plus répandus dans les pays anglo-saxons, ils excluent, pour des raisons morales ou religieuses, certains secteurs comme l'armement, le jeu, le tabac ou des entreprises en raison de leur activité ou de leur présence dans des pays litigieux...

l'engagement actionnarial : il consiste, pour les investisseurs, à exiger des entreprises une politique de responsabilité sociale et environnementale plus forte via un dialogue direct et/ou l'exercice des droits de vote en assemblées générales.

les fonds thématiques. Un nouveau type de produits « étiquetés » développement durable a fait son apparition. Il s'agit de fonds, investis dans des entreprises dont l'activité contribue au développement durable au sens large (production d'énergie renouvelable mais aussi industriels traditionnels « en pointe sur les questions d'efficacité énergétique », en passant par des secteurs comme la gestion de l'eau et des déchets ou la santé

LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

La Responsabilité Sociale des Entreprises est une déclinaison du concept du développement durable. Elle concerne le comportement des entreprises quant à leur prise en compte de préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités industrielles et commerciales, dans leurs relations avec leurs salariés, leurs clients, leurs fournisseurs, leurs sous-traitants, dans leurs liens à l'environnement social et naturel (habitants, élus locaux, prévention de la pollution, etc).

La RSE concerne également l'application effective et dynamique des règles et des normes existantes par les entreprises (législations nationales du travail et de protection de l'environnement, normes du Bureau International du Travail, respect du dialogue social, application des accords collectifs, transparence financière).

Elle permet ainsi de réduire les tentations de dumping social en proposant un cadre de cohérence sociale commun pour tous les salariés d'un même groupe international, quel que soient la réglementation sociale des pays concernés.

LA NOTATION EXTRA-FINANCIERE

Créées pour la plupart depuis moins d'une décennie, les agences de notation extra-financière évaluent et notent les pratiques des entreprises portant sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance .

Les agences de notation extra-financières ont pour vocation l'utilisation professionnelle des données sociales qu'elles collectent.

L'analyse extra-financière s'est développée en France à partir de la fin des années 90, avec pour premier objectif de répondre à la demande des investisseurs socialement responsables (institutionnels et particuliers) et des sociétés de gestion.

Pour évaluer les entreprises sur leurs performances sociales, environnementales et de gouvernance, les agences de notation extra-financière définissent un ensemble de critères, qui comprend généralement :

- le respect des droits de l'Homme et la politique de ressources humaines (gestion de l'emploi, politique de rémunération, nature des contrats de travail, déroulement de carrière, conditions de travail, hygiène et sécurité, satisfaction des salariés, etc.),

- les relations avec les clients,

- les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants (catalogue des achats, conséquences des pressions sur les fournisseurs, externalisation des risques, etc.),

- le respect de l'environnement (gestion des risques environnementaux, programme d'économie des ressources, émission de gaz carbonique, programmes de recyclage et d'élimination des déchets, gestion des transports, etc.),

- le gouvernement d'entreprise (relations établies par l'entreprise avec ses actionnaires, y compris les fonds d'épargne salariale, et principes de mise en œuvre de gouvernement d'entreprise),

- les relations avec la société civile (partenariats de l'entreprise avec son environnement social et économique : mécénat, lutte contre les exclusions, relations avec les élus locaux, aide au développement du tissu économique local, etc.).

À travers ce regard plus large sur toutes ses parties prenantes, l'entreprise est appelée à contribuer au développement durable de l'ensemble de la société.